



L'éducation en région éloignée : une responsabilité collective

Québec, le 25 mars 2009. – Dans son rapport 2006-2008 sur l'état et les besoins de l'éducation, intitulé *L'éducation en région éloignée : une responsabilité collective*, le Conseil supérieur de l'éducation interpelle tous les acteurs de l'éducation pour que soient assurées, en région éloignée comme partout au Québec, l'accessibilité et la qualité des services éducatifs. Cette accessibilité est non seulement une question d'équité pour les personnes, mais aussi une nécessité pour le Québec, qui a besoin, pour son développement, de la participation de tous ses citoyens et citoyennes sans distinction de leur lieu de résidence.

La présidente du Conseil, M^{me} Nicole Boutin, a rendu public ce rapport aujourd'hui après qu'il ait été déposé à l'Assemblée nationale par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Michelle Courchesne.

Une situation particulière pour le réseau de l'éducation en région éloignée

En région éloignée, le réseau de l'éducation doit remplir sa mission dans un contexte de baisse démographique conjuguée à une dispersion des communautés à l'intérieur de grands territoires. À cela s'ajoute une vulnérabilité particulière sur le plan économique. Voilà ce qui pose des défis majeurs pour l'éducation, défis qui interpellent toute la collectivité et dont la réponse demande des approches nouvelles. Pour le Conseil, ces défis ne sont toutefois pas le propre des régions éloignées. D'autres régions peuvent avoir à relever des défis similaires et les orientations qu'il propose peuvent s'appliquer tout autant à elles.

Des avancées à préserver et des défis à relever

Pour élaborer son rapport, le Conseil a étudié la situation de six régions : l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Nord-du-Québec et le Saguenay-Lac-Saint-Jean. En 2006, ces régions comptaient 11 % de la population du Québec et englobaient près de 88 % du territoire québécois. D'ici à 2015, quatre de ces régions devraient connaître une diminution de leur effectif scolaire tant au primaire qu'au secondaire allant jusqu'à 20 %, et une cinquième, une diminution allant jusqu'à 30 %.

Au cours de ses travaux, le Conseil a constaté que les acteurs de l'éducation en région éloignée étaient fortement engagés dans le maintien de l'accessibilité et de la qualité des services éducatifs en utilisant tous les moyens et les mesures gouvernementales à leur disposition. Des avancées importantes ont ainsi été réalisées, en région éloignée, sur le plan de l'accès à l'éducation et de la scolarisation. Cependant, il est clair pour le Conseil que ces acquis sont menacés, particulièrement dans le contexte de la diminution continue du nombre d'élèves et d'étudiants. Les défis sont déjà grands et ils iront en s'accroissant.

Quatre orientations face aux défis éducatifs en région éloignée

Les orientations formulées dans ce rapport s'appuient sur des convictions maintes fois énoncées par le Conseil. La première est la reconnaissance du lien étroit entre l'éducation et le développement des personnes et des communautés. La seconde est que l'innovation, appuyée par la recherche et l'expérimentation, est essentielle au renouvellement de l'action et des pratiques en éducation. Enfin, pour le Conseil, les approches en matière d'éducation doivent compter sur le dynamisme des communautés locales.

Dans sa première orientation, le Conseil **affirme la nécessité d'adapter les services éducatifs et d'innover dans leur organisation pour en assurer la qualité et la disponibilité le plus près possible des communautés locales.** Cette accessibilité peut être améliorée notamment par l'utilisation des technologies de l'information et des communications. Cela suppose cependant que toutes les régions soient dotées de l'infrastructure requise, particulièrement en matière de bande passante.

La deuxième orientation préconise d'**harmoniser davantage l'offre de formation avec les besoins des personnes et les forces de chacune des régions.** Pour le Conseil, l'offre de formation doit prendre en compte les besoins et le potentiel de développement tant des personnes que des communautés. Les services éducatifs doivent permettre à chaque personne, jeune ou adulte, d'obtenir un premier diplôme, que ce soit un diplôme d'études secondaires (DES), un diplôme de formation professionnelle (DEP) ou encore une qualification dans des domaines essentiels à la vitalité des régions. De plus, des programmes doivent être offerts en soutien aux créneaux de développement déterminés par les acteurs de la région. Enfin, l'offre de programmes et de services éducatifs doit permettre la poursuite d'études postsecondaires, soit au collégial ou à l'université.

Le Conseil considère de plus qu'il est de la responsabilité de chaque établissement d'enseignement de soutenir le cheminement scolaire d'un élève ou d'un étudiant. Ainsi, même s'il n'offre pas un programme ou un cours en particulier, un établissement d'enseignement devrait veiller à soutenir le projet d'études d'une personne en l'accompagnant dans ses démarches pour qu'elle ait accès à la formation là où elle se donne ou par l'entremise de la formation à distance. Pour le Conseil, les établissements doivent dépasser leur seule offre de programmes et assumer collectivement la responsabilité de la réponse aux besoins éducatifs des personnes.

Renforcer la concertation et la mobilisation locales et régionales constitue la troisième orientation. Le Conseil invite les acteurs de l'éducation en région éloignée à renforcer leur leadership, à se concerter et à mobiliser leurs partenaires pour relever collectivement les défis du domaine de l'éducation dans leur milieu. C'est par leur leadership que les acteurs du réseau pourront inscrire l'éducation comme une priorité non seulement en région éloignée, mais également dans toutes les régions du Québec.

Dans la quatrième orientation, le Conseil invite le gouvernement, et particulièrement la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à **adapter ses interventions aux besoins spécifiques des régions éloignées.** Par son approche, l'État doit chercher à accroître la marge de manœuvre des acteurs locaux et régionaux. Il doit harmoniser ses interventions avec l'action de ceux qui sont au plus près des élèves et des étudiants. L'État doit aussi exercer son rôle de pilotage en fixant les grands objectifs nationaux dans le domaine de l'éducation. C'est sur la base de ceux-ci que doit porter la reddition de comptes ainsi que sur leur prise en considération dans les projets éducatifs et les plans de réussite de chacun des établissements.

Le Conseil invite, enfin, les autorités ministérielles à interpeller les autres ministères et les partenaires concernés par l'éducation, ceux qui, par exemple, évoluent dans les domaines de l'économie, de l'emploi, de la santé ou de la culture, et même dans les entreprises ou les organismes communautaires. Tous ces partenaires doivent être mobilisés autour d'objectifs communs et revoir, dans certains cas, leurs façons de faire.

Le Québec a mis sur pied un système d'éducation qui lui a permis de faire des avancées remarquables. Cependant, le Conseil estime que les modalités d'action actuelles ne permettront plus de faire face aux défis du système d'éducation en région éloignée. Le Québec a besoin de tous ses talents; c'est pourquoi le Conseil convie l'ensemble des acteurs, tant ceux du réseau de l'éducation que ceux des communautés et des autres secteurs d'activité, à se mobiliser pour relever ce défi. « Il y a actuellement une conjoncture des plus favorables à la mobilisation de

tous les acteurs pour la réussite éducative de tous, tant des jeunes que des adultes. Le Conseil salue ce mouvement qui réaffirme l'importance de l'éducation pour toutes les régions du Québec » de conclure la présidente.

Rappelons que le Conseil supérieur de l'éducation est constitué de 22 membres et qu'il a été institué en tant que lieu de réflexion en vue du développement global de l'éducation à moyen et à long terme. Par la diversité des personnes qui le composent, le Conseil joue un rôle de pont entre les acteurs de l'éducation, la population en général et les décideurs.

Les avis et les rapports produits par le Conseil reposent sur les délibérations de ses membres. Ces délibérations sont alimentées par des études documentaires, par l'audition d'experts ainsi que par des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain. Le Conseil tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à ce rapport : les membres du Comité du Rapport sur l'état et les besoins en éducation 2006-2008, les experts entendus ainsi que les quelque 1400 personnes qui ont répondu généreusement à la consultation menée dans les six régions à l'étude. Voilà un témoignage éloquent de l'engagement de nombreux acteurs envers le développement de l'éducation au Québec.

– 30 –

Source : Johanne Méthot
 Responsable des communications
 418 643-8253
 418 571-1359 (cell.)